



C.C.A.S. de SENS

AVIS DE PUBLICITÉ
Marché à Procédure Adaptée

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

CCAS de SENS

1, Place Etienne Dolet

89100 SENS

Tél : 03.86.65.80.40

Courriel : k.dangelo@mairie-sens.fr

Adresse internet : <http://www.ville-sens.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://marches.e-bourgogne.fr>

Objet du marché

Le marché a pour objet la Prestation de restauration portant sur des repas préparés en liaison froide, pour le Centre Communal d'Action Sociale de Sens dans le contexte de la restauration des personnes âgées à travers les repas fournis dans son Club Restaurant.

Lieu d'exécution

Ville de Sens

Caractéristiques principales

Restauration Clubs pour la période 2020-2022

Accord-cadre à bons de commandes en application R 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique avec un montant minimum annuel de 30 000 € HT et un montant maximum annuel de 47 000 € HT

Le marché est passé pour une période de 12 mois, démarrant le 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Le démarrage effectif des prestations est prévu à partir du jeudi 2 janvier 2020 (les repas doivent être préparés pour ce jour).

Il pourra être renouvelé 2 fois, par tacite reconduction, à compter du 1^{er} juillet de chaque année pour une période de 12 mois, c'est-à-dire de la manière suivante :

- une 1^{ère} reconduction tacite du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
- une 2^{ème} reconduction tacite du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

Le marché expirera en tout état de cause au plus tard le 31 décembre 2022.

La reconduction est tacite et le titulaire ne peut pas s'opposer au renouvellement du marché.

Si le pouvoir adjudicateur décide de ne pas renouveler le marché, cette décision sera notifiée, par lettre recommandée avec accusé de réception, au titulaire au plus tard 30 jours avant la date d'expiration de la période en cours.

Dans ce cas, le marché s'achèvera à la fin de la période en cours sans indemnité pour le titulaire du marché.

Les variantes libres, au sens de l'article R2151-8 du Code de la Commande Publique ne sont pas autorisées.

Il n'y a pas de variantes imposées, au sens de l'article R2151-9 du Code de la Commande Publique.

Les prestations ne sont pas divisées en tranches.

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : CC1902

Mots descripteurs : services de préparation de repas

Modalités essentielles de financement et de paiement

Sur les fonds propres de la collectivité

Imputation budgétaire : Article 604

Paiement par mandats administratifs

Facturation mensuelle après service fait

Délai global de paiement : 30 jours

Prix ferme

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Lorsque le marché lui a été attribué, le groupement sera tenu de se transformer en groupement avec mandataire solidaire.

Type de procédure

Procédure adaptée

Date limite de réception des offre

Le 22 novembre à 17H00

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les pièces à produire pour la candidature sont :

➤ Le formulaire DC1 (lettre de candidature) disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> ou tous documents équivalents.

➤ Le formulaire DC2 (déclaration du candidat) disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> ou tous documents équivalents.

OU :

➤ Le DUME – Document Unique des Marchés Européens.

AINSI QUE :

➤ Les justifications prévues aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et aux articles L.2141-7 à L.2141-11 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique.

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Qualité de l'entreprise à réaliser la prestation au vu de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

➤ Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

➤ Le candidat devra préciser s'il est en redressement judiciaire et produire une copie du jugement prononcé. Il fournira une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article L.2141-3 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique.

➤ Déclaration sur l'honneur en ce qui concerne le casier judiciaire attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionnée à l'article L.2141-1 et à l'article L.2141-4 3° de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique.

Capacité économique et financière : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

➤ capacité économique et financière appréciée au regard de la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- déclaration indiquant l'effectif global moyen annuel et l'effectif moyen annuel du personnel d'encadrement pour les 3 dernières années. ;
- déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose
- présentation de 3 références de prestations de nature et d'importance comparables datant de moins de 3 ans en précisant la date, le montant et le destinataire public ou privé.
- La copie de l'agrément des services vétérinaires et le dernier rapport de visite de la DDPP de la cuisine où seront réalisées les prestations de restauration.

Toutefois, il est rappelé que le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

En application des articles R.2193-1 et R.2193-2, en cas de sous-traitance déclarée au stade de la candidature, en plus d'avoir complété et transmis le formulaire DC4 relatif à la déclaration de sous-traitance, un dossier de candidature justifiant de la capacité juridique, économique et financière, professionnelle et technique de l'opérateur économique devra être joint.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, dans un délai de 10 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

La validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Désormais, depuis le 1er octobre 2018, seule la transmission par voie électronique est autorisée à l'adresse suivante : <https://www.e-bourgogne.fr/services/salle-marches-publics>
Pour transmettre le pli électroniquement, il suffit :

De s'inscrire sur le profil acheteur Territoires Numérique Bourgogne Franche-Comté dont l'adresse est donnée ci-dessus, si l'opérateur économique ne dispose pas d'ores et déjà de compte utilisateur.

Chaque opérateur économique déposant un pli doit posséder un compte utilisateur propre à son numéro SIRET. Un opérateur économique ne peut déposer un pli que pour son compte. D'accéder à la consultation et de cliquer sur « Répondre à la consultation ».

De joindre les documents composant le pli (candidature et offre) après avoir accepté les conditions d'utilisation de la plateforme.

De cliquer sur « valider ». Un mail de confirmation sera envoyé à l'adresse qui aura été indiqué dans le compte utilisateur.

Il est rappelé que lors de la transmission par voie électronique, l'offre sera constituée d'un dossier intégrant les éléments de candidature et les éléments d'offre.

Le dépôt définitif et complet de l'offre devra avoir lieu avant la date et l'heure indiquée sur la 1ère page du présent Règlement de la consultation.

La signature électronique de l'offre lors de son dépôt est possible mais n'est pas obligatoire. Il est conseillé aux opérateurs économiques de réaliser des tests avant la transmission de leur proposition sur la plateforme afin de vérifier que leur poste informatique réunit bien tous les prérequis nécessaires à un dépôt électronique. Les prérequis techniques sont décrits sur la plateforme.

Un test automatique de configuration est disponible à la rubrique « Tester ma configuration » puis « Lancer le test de configuration de mon poste ». En cas d'erreur ou d'oubli dans le dossier déposé, il est possible de redéposer une proposition complète avant la date et l'heure limites de remise des offres : seule la dernière proposition déposée sur le profil acheteur de la collectivité - Territoires Numériques de Bourgogne Franche-Comté - sera prise en compte.

Les candidats disposent, sur la plateforme e-bourgogne, d'un coffre-fort électronique permettant de déposer certains éléments de candidature une ou deux fois par an selon les documents : attestations fiscales à jour, attestations sociales à jour,

Un test automatique de configuration est disponible à la rubrique « Tester ma configuration » puis « Lancer le test de configuration de mon poste ».

En cas d'erreur ou d'oubli dans le dossier déposé, il est possible de redéposer une proposition complète avant la date et l'heure limites de remise des offres : seule la dernière proposition déposée sur le profil acheteur de la collectivité - Territoires Numériques de Bourgogne Franche-Comté - sera prise en compte.

Les candidats disposent, sur la plateforme e-bourgogne, d'un coffre-fort électronique permettant de déposer certains éléments de candidature une ou deux fois par an selon les documents : attestations fiscales à jour, attestations sociales à jour,

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (Règlement de consultation des entreprises)

PROCEDURE DE RECOURS

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

- Recours précontractuel devant le tribunal administratif compétent par application de l'article 551-1 et suivants du Code de Justice Administrative dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché;
- Recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat devant le Tribunal Administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché

A compter du 1^{er} décembre 2018, le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS LE VENDREDI 25 OCTOBRE 2019